

Série n° 5 : L'entreprise commerciale

Le patrimoine de la SARL « AGHILES » spécialisée dans la commercialisation du matériel informatique, se compose, au 31/12/2016, des éléments suivants :

Matériel et outillage : 350 000 DA, Mobilier de bureau : 170 000 DA, Matériel de transport : 200 000 DA acheté à crédit, 5 ordinateurs en stocks : 150 000 DA, Trésorerie : 28 000 DA. L'entreprise a emprunté une somme d'argent de 110 000 DA, auprès de la banque BDL, virée dans son compte bancaire.

Au cours de mois de Janvier 2017, l'entreprise « AGHILES » a effectué les opérations suivantes :

02/01 : Achat de 4 imprimantes avec un montant global de 60 000 DA à crédit. Les frais liés à cet achat ont atteint 8 000 DA payés en espèces (Fre n° A01, BC n° 0010).

04/01 : La création d'une piste entre les magasins de l'entreprise. L'opération a coûté 12 000 DA, payée par chèque bancaire (CB n° 110).

07/01 : L'entreprise a reçu une avance de 6 600 DA de la part du client « Ahmed » concernant l'achat de 2 ordinateurs (CB n° 111).

09/01 : La réception de lot de marchandises achetées le 02/01 (BE n° 01).

12/01 : L'entreprise envoie la facture et la marchandise pour son client « Ahmed ». La marge bénéficiaire est de 25 % (Fre n° V01, BS n° S01).

15/01 : L'entreprise a fait une commande de 6 scanners chez le fournisseur « Kader » et versé une somme de 9 000 DA. Le prix unitaire est de 9 500 DA (BC n° 0011).

17/01 : L'acquisition à crédit d'une imprimante et d'un micro-ordinateur, d'un montant respectivement de 10 000 DA et 30 000 DA, pour les exploiter dans l'entreprise (Fre n° A02).

19/01 : La réception de la marchandise commandée le 15/01 (BE n° 03).

21/01 : Achat de produits de détergents en espèces, d'un montant de 4 000 DA, pour l'utilisation interne de l'entreprise (Fre n° A03, BC n° 0012).

23/01 : La réception de la facture relative à l'achat stocké le 19/01 (Fre n° A04, CB n° 112).

25/01 : Vente d'un ordinateur, 3 scanners et 2 imprimantes, en espèces, avec une marge bénéficiaire de 25 % pour chacun (Fre n° V02, BC n° 0013, BS n° S02).

27/01 : La constatation d'une charge relative à des frais de déplacement d'un fonctionnaire utilisant un taxi, le montant est de 3 000 DA.

31/01 : le règlement de la charge constatée le 27/01 par chèque bancaire (CB n° 113).

T.A.F : Enregistrer les différentes opérations faites par l'entreprise dans le journal.